

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du 22 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Vincent LE MEAUX, s'est assemblé, à 09h00, Salle Le Trieux, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

Béatrice BILLAUX, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Gildas CONNAN, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Jean-Pierre GIUNTINI, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Bruno LEBRETON, Guillaume LOUIS, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Clarisse PINEL, Christian PRIGENT, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT

Absents excusés : BINOT Marie-Christine,



DELBU2026-09-064

Achat public : Attribution de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents et du marché subséquent n°1 : Fourniture et montage de bennes à ordures ménagères

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et L.5211-10 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 ;

Vu la délibération DEL2026-04-096 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'appel d'offres ouvert publié le 14 juin 2026 au BOAMP et le 15 juin 2026 au JOUE et sur le profil acheteur MEGALIS, en vue de l'attribution de l'accord-cadre d'une durée de 4 ans relatif à la fourniture et au montage de bennes à ordures ménagères et en vue de l'attribution du marché subséquent n°1 du présent accord-cadre relatif à la fourniture et au montage d'une benne à ordures ménagères de 14 à 16 m³ sur un châssis 19 tonnes ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 7 septembre 2026, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents relatif à la fourniture et au montage de bennes à ordures ménagères.
- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour le marché subséquent n°1 relatif à la fourniture et au montage d'une benne de 14 à 16 m³ pour un châssis 19 tonnes.
- Prend acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres ouvert.
- Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres en date du 07 Septembre 2026 décidant :
 - D'attribuer l'accord-cadre aux deux opérateurs classés, à savoir, les entreprises FAUN ENVIRONNEMENT et SEMAT pour un montant minimum de 135 000,00 € HT et un montant maximum de 1 100 000,00 € HT pour une durée de 4 ans ;
 - D'attribuer le marché subséquent n°1 à l'opérateur classé premier à savoir l'entreprise FAUN ENVIRONNEMENT pour un montant de 121 535,00 € HT.
- Autorise le Président à signer, l'accord-cadre et le marché subséquent n°1, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

